

TAILLE FORESTIÈRE DU CHÂTAIGNIER (« T1 »)
2003

1 - PRINCIPES

- maintien d'un axe principal
- élimination prioritaire des grosses branches⁽¹⁾ et des fourches⁽²⁾, devant aboutir à plus ou moins long terme à une bille de pied dépourvue de branches et de défauts.

2 - LOCALISATION ET RÉPARTITION

- la taille est réalisée à partir de 1,30m de hauteur au-dessus du sol (une taille standard commune aux 4 traitements est réalisée au-dessous de 1,30 m), *et jusqu'au premier gros défaut non-corrigeable par la taille.*
- deux types d'intervention selon l'âge des branches (1 an ou plus d'un an).

3 - RÉALISATION

3.1 - AU NIVEAU DE LA POUSSE DE 2 ANS

On ne taille que s'il y a verticille⁽³⁾ : on enlève 1 branche sur 2 à 1 branche sur 3.

La limitation est de ne pas laisser plus de 50 cm de tronc sans au moins une grosse branche⁽¹⁾.

3.2 - AU NIVEAU DES POUSSSES DE 2 ANS ET PLUS

Dans ce cas, on intervient **aussi bien dans les verticilles qu'entre les verticilles** :

on enlève toutes les grosses branches⁽¹⁾, sauf si cela provoque une trop importante longueur d'axe sans au moins une grosse branche : cette limite de longueur d'axe sans grosses branches est fixée à 50 cm dans la moitié supérieure de l'arbre, et 100 cm dans la moitié inférieure de l'arbre.

Remarque:

Lorsqu'on taille un verticille à nombreuses branches, on définit peu à peu, par dépressages successifs, de nouveaux "sous-verticilles" : en règle générale, on continuera à re-intervenir sur ces nouveaux petits verticilles selon les mêmes principes que sur le gros verticille.

(1) Une **grosse branche** est définie par un diamètre supérieur ou égal au tiers de l'axe principal mesuré sous son insertion.

(2) Une **fourche** est définie lorsqu'une branche est redressée à la verticale **ET** a une longueur supérieure ou égale aux 2/3 de l'axe principal..

(3) Un **verticille** est constitué par un ensemble de **grosses branches** (voir ce terme ci-dessous) tel qu'une branche est distante de la plus proche d'au plus 4 cm.